

Enfance-Jeunesse

le 08 mars 2024

DECISION N° DEC-2024-011
Madame Le Maire de la Commune de PAREMPUYRE (Gironde),

OBJET : Signature d'une convention de partenariat avec Madame Geneviève DELABRE pour l'organisation d'actions d'éveil culturel autour du spectacle vivant, dans le cadre de la Semaine Petite Enfance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL.2023.10.04-001 en date du 04 octobre 2023, portant délégation d'attribution du Conseil municipal à Madame le Maire, Béatrice de François, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de Madame Geneviève DELABRE, comédienne, demeurant 3 allée des Cigales 33127 Martignas-sur-Jalle, de présenter son spectacle jeune public intitulé « Les aventures de Ciboulette, partons en voyage main dans la main »,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer une convention avec Madame Geneviève DELABRE demeurant 3 allée des Cigales 33127 Martignas-sur-Jalle, pour l'organisation de cinq représentations de son spectacle jeune public intitulé « Les aventures de Ciboulette, partons en voyage main dans la main », représentations réparties sur la période du 16 mars au 23 mars 2024.

ARTICLE 2 : Un tarif de 200 € par représentation sera appliqué.

ARTICLE 3 : La dépense sera imputée au compte 611-331.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet de recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.



Béatrice de FRANÇOIS



Maire de Parempuyre

Vice-présidente de Bordeaux Métropole